

# Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur  
constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice

et

la Banque de France



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**



# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,**  
représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

d'une part,

et

**La Banque de France,**  
Institution régie par les articles L.141-1 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de  
457.347.051,71 euros appartenant à l'État, ayant son siège 1 rue la Vrillière à Paris (75001),  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 104 891,  
représentée par Madame **Jeannine Roghe**, Directrice Régionale de la Banque de France en  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

## **PREAMBULE**

- Vu la convention de partenariat entre les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la Banque de France, signée le 06 juillet 2017 ;
- Vu la convention entre la Banque de France, le Ministère de l'Education Nationale et l'Institut pour l'éducation financière du public(IEFP), signée le 11 octobre 2017 ;
- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Considérant le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élèves de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel , qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;

Considérant que :

- la Banque de France, opérateur de la stratégie d'éducation financière, souhaite contribuer au renforcement des compétences des élèves dans le domaine économique, financier et budgétaire ; dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnement, elle a développé des actions en faveur des collégiens issus des zones d'éducation prioritaires.

- dans le cadre de sa mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite :
  - Favoriser le rapprochement entre le système éducatif et le milieu économique ;
  - Permettre aux personnels comme aux jeunes, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux comprendre les mécanismes de l'économie et de la monnaie et d'acquérir des bases dans les domaines budgétaires et financiers ;
  - Développer les coopérations nécessaires à une complémentarité des actions autour des besoins identifiés des apprenants ;
  - Favoriser la construction personnalisée des parcours de découverte des métiers et des formations pour les collégiens et les lycéens ;
  - Renforcer sa coopération avec les acteurs économiques afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Par la présente convention, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque de France décident de renforcer la diffusion d'une culture économique et financière auprès des enseignants et des apprenants, et le développement d'un partenariat reposant sur la mise à disposition de supports et sur leur promotion conjointe auprès des équipes éducatives. Les parties signataires conviennent ainsi de réactualiser et de structurer leur collaboration sur le plan opérationnel à travers la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

## **Article 1 – Axes de collaboration**

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque de France développeront des actions de formation et de sensibilisation communes. Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs.

Les actions partenariales pourront être menées au niveau des établissements scolaires et ou des différents sites et structures de la Banque de France.

### **1.1 Formation initiale et continue des personnels de l'Éducation Nationale**

À cet effet, les deux parties contribueront à l'information de l'ensemble des enseignants susceptibles d'être intéressés par les actions suivantes :

- la diffusion des supports pédagogiques conçus par la Banque de France en partenariat avec l'Éducation Nationale sur l'économie, la monnaie, la politique monétaire, la finance et le budget ;
- la découverte de la Cité de l'économie et de la monnaie de la Banque de France « CITECO », soit à l'occasion d'un déplacement, soit dans le cadre d'une visite virtuelle pour les classes étudiant l'économie, soit au moyen d'actions délocalisées ;
- des rencontres organisées entre des équipes de la Banque de France et des enseignants des lycées et collèges, pour d'une part présenter des exposés synthétiques sur des thèmes d'actualité liés à la politique monétaire ou à d'autres sujets de la compétence d'une Banque centrale, et pour d'autre part répondre à leur questions ;
- la participation à des ateliers pédagogiques, des journées d'actualité économique et financière, organisés à l'intention des enseignants et de leurs élèves sur des sujets d'actualité économique monétaire et financière, se déroulant au siège de la Banque de France.

La formation continue des enseignants s'inscrira dans le Plan Académique de Formation (PAF) et pourra prendre différentes formes : sessions de sensibilisation à l'éducation financière, stages spécifiques à caractère technique, stages durant les congés scolaires, accueil en entreprise d'enseignants pour des durées plus longues.

Sont en priorité concernés, les professeurs des écoles, les professeurs de mathématiques et plus largement tous ceux qui interviennent dans la construction du parcours citoyen des élèves au collège, les professeurs d'économie-gestion, les professeurs des sciences économiques et sociales au lycée, et les professeurs d'histoire et géographie.

Les parties conviennent notamment d'organiser le cas échéant, l'accueil des cadres volontaires de l'Éducation nationale (chefs d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale,...) au sein de sites ou structures de la Banque de France, dans le cadre de stages en entreprise sur sollicitation des services académiques.

## **1.2 Les actions pour les élèves**

**Pour l'ensemble des élèves**, plusieurs modalités pourront être proposées telles que :

- le témoignage de professionnels de la Banque de France sur les métiers du secteur bancaire et les formations qui y conduisent en direction des collégiens en classe de troisième et des lycéens de première et de terminale ; la diffusion de supports d'information sur les métiers et les modalités de recrutement de la Banque de France ;
- selon des modalités qui seront arrêtées d'un commun accord, l'accueil par la Banque de France, en fonction des possibilités offertes sur ses sites, des élèves ou étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), qui, dans le cadre de leur cursus scolaire (en particulier en baccalauréat professionnel ou en BTS), doivent effectuer une période en entreprise. Il est également envisagé de proposer des possibilités d'alternance pour certains cursus ;
- l'accueil d'élèves à la direction EDUCFI de la Banque de France, à son siège à Paris. Ces derniers pourront, dans la mesure des places disponibles, bénéficier d'ateliers pédagogiques sur des thématiques économiques monétaires et financières en rapport avec les missions de la Banque de France. Ces ateliers feront l'objet d'une évaluation par les élèves et les enseignants ;
- La semaine de l'éducation financière : la Banque de France, en collaboration avec les services académiques, proposera différentes actions à destination des collégiens et des lycéens : le jeu Mes questions d'argent, le cahier d'éducation financière, les ateliers budget et compte bancaire-moyens de paiement, le passeport EDUCFI, l'application pilote Budget, ABC de l'économie (l'éco en bref...), etc...
- L'accompagnement au passeport d'éducation budgétaire et financière ;
- La co-organisation du prix de l'excellence économique : concours individuel sur la base du volontariat portant sur un sujet économique, co-organisé par la Banque de France et l'Éducation nationale, ouvert aux élèves de terminale STMG (économie-gestion) ; le concours reposant sur un sujet déterminé par l'Éducation nationale et la rédaction d'une dissertation sur 4 heures ;

- Les interventions dans des lycées et centres de formation des apprentis avec le jeu #aventure entrepreneur.

**Pour les élèves situés dans les collèges des zones de revitalisation rurale, zones d'éducation prioritaire**, outre les actions ci-dessus, pourront être réalisées :

- dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Banque de France a la volonté de soutenir les projets visant à aider les jeunes les plus défavorisés. Des actions autour de l'égalité des chances seront déployées. La Banque de France accueillera ainsi chaque année dans ses locaux des collégiens de 4<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> des zones d'éducation prioritaire. Le nombre de jeunes accueillis et les sites d'accueil seront définis annuellement entre les parties. Un programme spécifique sera élaboré pour sensibiliser les collégiens aux notions de budget et aux grands principes de gestion d'une entreprise ;
- la Banque de France est disposée à intervenir dans les collèges dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement et en concertation avec l'équipe éducative, pour présenter le rôle et les missions de la Banque de France.

### **1.3 Les autres actions (optionnelles)**

La Banque de France peut également intervenir sous le statut d'ambassadeur de la réserve citoyenne.

Les deux parties pourront aussi désigner un ou plusieurs établissements bénéficiaires et définir ensemble, d'autres éléments pour les élèves ou équipes pédagogiques, tels que :

- le soutien pédagogique d'élèves en petits groupe : des actions de soutien et d'accompagnement pédagogique pour des petits groupes d'élèves de lycées partenaires seront proposées en fonction des besoins et des priorités identifiés par les enseignants et professeurs principaux de ces établissements et en étroite collaboration avec l'inspection pédagogique régionale. Ces actions seront animées par des agents qualifiés de la Banque de France. Elles concerneront principalement des lycéens de première et de terminale des voies générale et technologique économiques et pourraient être étendues ponctuellement à l'accompagnement des élèves des classes de baccalauréat professionnel préparant l'entrée en BTS tertiaire ;
- le parrainage individuel d'élèves : les élèves et étudiants des classes de lycées partenaires pourront bénéficier sur la base du volontariat, d'un accompagnement individuel sous la forme d'un parrainage de collaborateurs de la Banque de France pour réussir leur scolarité secondaire et leur parcours dans l'enseignement supérieur et faciliter leur accès à l'emploi.  
Cet accompagnement pourra s'appliquer dans différents domaines : soutien de la motivation, conseil et support dans le projet global d'orientation, de formation, de recherche de stages et d'insertion professionnelle du jeune, élévation du niveau de culture générale et de culture économique et financière, pendant toute la durée du parcours du jeune ;
- un dispositif moins engageant que le parrainage pourrait être envisagé par la réalisation d'actions ponctuelles d'agents de la Banque de France auprès d'un public d'étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.) de lycées demandeurs et volontaires, comme des simulations d'entretien d'embauche.

## **Article 2 – Communication**

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

## **Article 3 – Mise en œuvre de la convention académique de partenariat**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Banque de France et la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un groupe de pilotage, composé de représentants des deux parties signataires de la présente convention définira le plan d'actions annuel.

### **3.1 Composition et mission du groupe de pilotage**

Le groupe de pilotage pourrait être composé de la manière suivante :

- **pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur :**
  - le directeur régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage ou ses représentants ;
  - le directeur régional académique de l'information et de l'orientation et lutte contre le décrochage ou ses représentants ;
  - les inspecteurs académiques – inspecteurs pédagogiques régionaux, en charge de la mise en œuvre de la convention et interlocuteurs privilégiés de la Banque de France ;
  - les responsables académiques des relations éducation-économie.
  
- **pour la Banque de France :**
  - le directeur délégué en charge du programme EDUCFI.
  - Le référent régional Educfi – pilier Education Nationale

Le groupe de pilotage pourra inviter toute personne qualifiée en fonction de l'ordre du jour. Il définira les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année.

Il se réunira une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires. À cette occasion, un bilan de l'année passée et un programme d'actions pour l'année à venir seront formalisés. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

### **3.2 Confidentialité et sécurité**

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel. Les stagiaires et enseignants sont tenus au secret professionnel concernant toute information qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans une entreprise du secteur. La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur informe son

personnel, les élèves et étudiants de cette clause de confidentialité. Celle-ci vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Éducation Nationale.

### **3.3 Modification de la convention et règlement d'un litige**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif d'Aix-en-Provence.

### **3.4 Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.

Elle pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires signataires sous réserve d'un préavis de six mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux.

Pour la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour la Banque de France

**Bernard Beignier**  
Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie  
d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Jeannine Roghe**  
Directrice Régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur